

# Grands gibiers

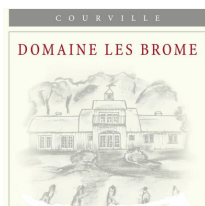


Juillet 2009

## express

### UN MOT DU PRÉSIDENT

Nos partenaires



Chers éleveuses et éleveurs de grands gibiers!

Nous sommes privilégiés de proposer un produit qui correspond à certains besoins du marché, tant par nos méthodes d'élevage qui devancent les mouvements liés à la santé et au bien-être animal, que par les qualités organoleptiques de nos produits. C'est un peu comme si nous avions anticipé, dans les années 1990, ce que serait le marché d'aujourd'hui : un marché qui semble avide de produits du terroir, de créneaux en plus d'être santé. Des produits qui sortent des sentiers battus de par leur aspect naturel tout en étant recherchés par certains consommateurs. Contenant moins de gras, ils demeurent un plaisir pour les papilles gustatives. Des produits de luxe et haut de gamme. Certes, en ces temps de récession, la restauration accuse un certain recul. Toutefois, nous devons nous nourrir et il y aura toujours un samedi soir dans chaque semaine, des anniversaires ou des fêtes à souligner, un congé bien mérité, un BBQ bien relevé, quelques congés fériés ou une belle période des Fêtes à partager.

La question que nous devons nous poser est la suivante : « Que devons-nous faire et que pouvons-nous faire pour arriver là où nous voudrions être dans quelques années? ».

« Là », pour moi veut dire : avoir des entreprises rentables, un secteur de production dynamique et reconnu, un produit en demande et des gens intéressés à le produire, à le transformer, à le distribuer, à le cuisiner, mais surtout à le consommer. Arriver à faire en sorte que nos produits soient en demande est une chose, une bien grande chose! Comment s'y prendre et par où commencer? Comment se différencier de l'importation qui est et sera encore pour un bout de temps un mal nécessaire. Il est vrai qu'augmenter la demande c'est bien, mais comment s'assurer de répondre à cette demande? Est-ce seulement une affaire de sécurité du revenu et de compensations de l'État? Pouvons-nous être plus efficaces? Pouvons-nous tirer le meilleur prix possible pour nos produits dans le marché? Pourrions-nous partager nos expériences et ainsi éviter des erreurs de parcours?

Nous amorçons une planification stratégique du secteur sur un horizon de cinq ans. Espérons qu'aux termes du processus, nous saurons tirer les éléments de réponses à ces questions, afin de bien positionner nos viandes sur le marché et développer un secteur dynamique et prospère. Trouver réponses à ces questions, ce sera bien. Les mettre en application, ce sera encore mieux! À nous de nous démarquer pour gagner.

Bonne fin d'été à toutes et à tous!

Gaétan Lehoux, président

# ACTUALITÉS

## L'identification obligatoire au Québec

Les éleveurs de cervidés québécois sont maintenant assujettis au Règlement provincial sur l'identification obligatoire et la traçabilité de certains animaux. Depuis le 26 février dernier, tous les sites doivent être enregistrés et ceux de plus de cinq cervidés doivent identifier les animaux qui s'y trouvent : les nouveaux nés d'ici le 31 décembre 2009 et tous les animaux du cheptel d'ici le 31 décembre 2010. Depuis le 26 février 2009, tous les animaux déplacés vers un autre site ou vers l'abattoir doivent être identifiés avant leur sortie de la ferme. Sachez cependant qu'une période transitoire est observée par les abattoirs jusqu'au 31 décembre 2009. Donc, un animal non identifié ne devrait pas être refusé.

N'oubliez pas que vous devez toujours demander un permis de transport à l'ACIA. Vous avez ensuite sept jours pour aviser l'ATQ des déplacements de vos animaux. La FEGGQ travaille à ce que les deux organismes communiquent entre eux, afin de nous simplifier la tâche et éviter les duplications. **Vous avez reçu de l'ATQ un deuxième envoi important : on vous invite à en prendre connaissance et à nous faire part de vos commentaires.** La FEGGQ travaille aussi à simplifier les déclarations obligatoires. De plus, elle a pris connaissance des besoins d'identifiants de couleurs différentes en fonction des années pour les fermes cynégétiques.

La FEGGQ et ses associations d'éleveurs de cervidés ont travaillé à l'élargissement de ce règlement aux dans le but d'avoir une banque de données informatisée bien gérée permettant de mieux contrôler les mouvements de cervidés et de minimiser l'apparition de la Maladie débilante chronique en sol québécois.

## Programme québécois d'aide à l'implantation de la traçabilité

En mai dernier, le MAPAQ annonçait la mise en place de son nouveau programme d'aide à l'implantation de la traçabilité. Ce programme vise à aider les entreprises agricoles à prendre le virage de l'identification obligatoire qui est dans la mire du gouvernement provincial pour toutes les productions animales du Québec. Il comporte trois volets :

- Volet 1 : 1<sup>re</sup> génération identifiants gratuits ou remboursement de ceux déjà apposés et/ou remplacement des boucles du projet-pilote.
- Volet 2 : 70 % coûts acquisition de systèmes de contention des animaux, jusqu'à concurrence de 20 000 \$
- Volet 3 : 60 % acquisition d'un bâton de lecture.

On peut trouver les formulaires et les détails du programme ainsi que de plusieurs autres annoncés ce printemps (aide au développement des entreprises agricoles, appui aux tables filières, diversification et circuits courts, Prime-vert, etc.) en ce rendant sur le site du MAPAQ au :

[www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/programmes/](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/md/programmes/)

La FEGGQ est pour le moment un peu déçue de l'interprétation que fait le MAPAQ de « systèmes de contention » puisqu'il ne semble considérer que la cage de contention elle-même, alors que tout éleveur sait pertinemment qu'un système de contention (corral) comprenant enclos et portes est plus que nécessaire pour séparer l'animal de ses congénères et le faire entrer dans la cage de contention de façon sécuritaire, tant pour lui que pour le manipulateur. Cette façon de faire a d'ailleurs fait consensus et se retrouve dans les DVD Manipulation et les guides d'élevage du cerf rouge, du wapiti et du bison disponibles au CRAAQ.

## La traçabilité chez les sangliers

Les sangliers étant de la famille des suidés (porcs) suivent de près les démarches entreprises par le Conseil canadien du porc. Ce dernier évalue la possibilité d'instaurer un système canadien d'identification des porcs avec Agri-Traçabilité International (ATI) d'ici 2010. Une identification québécoise avec l'ATQ pourrait être possible dès 2009 et inclure les sangliers.

## La disposition des animaux morts

La FEGGQ joint à son bulletin un document produit par la Fédération régionale du Saguenay-Lac-St-Jean résumant la législation relative à la disposition des animaux morts. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à appliquer les mesures proposées, afin de minimiser les risques de voir réapparaître certaines maladies demeurant longtemps dans le sol comme le charbon (Clostridium).

## EN BREF

### Le point sur le dossier Abattoirs

Le dossier de l'abattoir COOP de producteurs viandes les deux rives continue d'intéresser grandement la FEGGQ à cause de sa situation géographique et de la volonté du conseil d'administration d'en garder la vocation multispèces. L'abattoir est pour le moment fermé, étant en train d'organiser le financement de ses installations. Seule la salle de découpe est encore fonctionnelle pour le moment.

# ACTIVITÉS À VENIR

## PORTES OUVERTES!

Voici la liste, par fédérations régionales, de nos éleveurs ouvrant leurs portes le 13 septembre prochain. N'hésitez pas à les visiter ou à les contacter pour leur offrir votre aide! Des outils promotionnels tels que des dépliants recettes, une planche de découpe des carcasses, des cartes postales et un formulaire de commande de DVD disponibles au CRAAQ sera envoyés aux fermes hôtes. On les sondera afin de mieux cerner les retombées des portes ouvertes de l'UPA pour notre secteur. Merci à tous ces producteurs acceptant de bien nous représenter et de contribuer à la valorisation de l'image de nos élevages et de nos produits.

### Lanaudière

- Ferme André Vannerum, 2152, rue Allard, Mascouche, Tél. : 450 474-5811 (*bisons*)
- La terre des bisons, 6855, Parkinson, Rawdon, Tél. : 450 834-6718 (*bisons*)
- Seigneurie des Patriotes, 573, montée Sainte-Marie, l'Assomption, Tél. : 450 588-7206 (*daims, grands gibiers*)

### Rive-Nord

- Domaine MÉRIFICK, 241, Wexford, Shannon, Tél. : 418 844-1237 (*cerfs rouges*)

### Saint-Hyacinthe

- Ferme Wapitis Val-grand-bois, 501, route 235, Saint-Armand, Tél. : 450 248-1167 (*wapitis*)

### Lévis-Bellechasse

- Appalache Safari Ranch, 176, rang Saint-Georges, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Tél. : 418 883-2224 (*bisons et wapitis*)

En cette période de travaux aux champs, de visites à la ferme et d'expositions agricoles, la FEGGQ désire rappeler à tous les règles de biosécurité dans les élevages de grands gibiers. Nous sommes tous conscients que certaines maladies telles que la tuberculose, la paratuberculose, la grippe, la MDC, la brucellose et autres maladies peuvent se transmettre par le transport des matières infectieuses dans les litières et le sol (bottes, roues de véhicules, etc.). Nous vous invitons donc à mettre en place d'excellentes mesures de prévention (nettoyage des bottes, bain de pieds, bottes de plastique, nettoyage des remorques servant au transport des animaux, etc.). Nous vous proposons de consulter le document concernant la paratuberculose, traduit par le D<sup>re</sup> Isabelle McKenzie de l'INSA, disponible sur le site de la FEGGQ.

## NOUVELLES DES SYNDICATS AFFILIÉS



### CERVIDÉS : Cerfs rouges et wapitis

**Guide des bonnes pratiques d'élevage :** l'Alliance canadienne des cervidés produisait cette année à partir de fonds provenant du Programme canadien de salubrité à la ferme, un guide des bonnes pratiques de régie visant à assurer la biosécurité et la salubrité des aliments à la ferme. Ce guide, qui est non sans rappeler les fondements de la certification *Grands gibiers du Québec certifiés<sup>md</sup>* dans ses mesures de prévention et son suivi des soins et des maladies, sera disponible pour consultation sur le site de la FEGGQ. Cette dernière est à regarder la possibilité de faire reconnaître le cahier des charges de la certification grands gibiers comme guide des bonnes pratiques. Rappelons que le fédéral et le provincial élaborent chacun de leur côté une politique de santé et de bien-être animal. **L'insémination artificielle :** nous rappelons aux éleveurs de cervidés intéressés à l'amélioration génétique de leur troupeau que la D<sup>re</sup> Claire Plante mv, peut procéder aux inséminations artificielles. Pour plus d'information vous pouvez la contacter aux coordonnées suivantes : Tél. : 519 763-2085, Cell. : 519 820-3999, Téléc. : 519 763-6007 ou par le biais du site de l'ACRQ.



## Bisons

**Conférence internationale du bison - IBC Québec 2012 :** La conférence internationale du bison se tiendra à Québec au mois de juillet 2012. Elle a pour but principal de faire connaître l'élevage, la venaison et la gastronomie reliée au bison québécois et canadien. L'événement se tiendra au Centre des Congrès de Québec qui, pour soutenir le comité organisateur indépendant et non lié à l'UQB, lui a octroyé une ressource humaine aguerrie dans les organisations d'envergure. Le comité est composé de MM. Gervais Bisson, Jean-Luc Chouinard et M<sup>me</sup> Raymonde Garant, éleveurs de bisons québécois, de M. Juan Pablo Soucy, conseiller grands gibiers, de représentants de l'association canadienne, MM. Mark Siltzer et Terry Kremeniuk, de même que du représentant de l'association américaine, M. Dave Carter. Le comité s'est réuni le 23 juillet dernier à Québec et a étudié le programme de la semaine et ainsi que les prévisions budgétaires. **Traçabilité :** L'UQB écrivait dernièrement au MAPAQ en vue de lui demander d'élargir son programme d'aide à l'implantation de la traçabilité aux éleveurs de bisons et de reconnaître le programme d'identification géré par l'Association canadienne du bison. Celle-ci suit le dossier.



## Sangliers

**Pique-nique annuel :** L'APSQ tiendra son pique-nique annuel le samedi 23 août prochain sur l'entreprise d'élevage Les sangliers de l'Avenir, propriété de M. Jocelyn Boisjoli et M<sup>me</sup> Manon Hamel, située 867, chemin du Moulin à L'Avenir. L'entreprise, tournée vers l'aspect cynégétique de la production de sangliers fera visiter les 10 hectares de leur enclos de chasse aux éleveurs participants. Une

démonstration de l'utilisation d'une cage de contention, une visite des enclos d'élevage et de la maternité froide sont aussi au menu. Pour de plus amples informations sur le menu du méchoui et pour réserver (obligatoire) avant le 17 août, contacter M<sup>me</sup> Nathalie Laroche au 418 878-0010. **Le sanglier des îles :** nous vous invitons à visionner le reportage de la Semaine verte du dimanche 26 juillet 2009 où l'on peut voir un élevage de sangliers des Îles-de-la-Madeleine ([www.radio-canada.ca/actualite/semaine\\_verte/index.aspx](http://www.radio-canada.ca/actualite/semaine_verte/index.aspx)).

## RUBRIQUE Q & R

### Q : Qu'est-ce que je fais si des animaux s'échappent de mes enclos?

**R :** Les grands gibiers sont considérés comme des animaux exotiques. Ils sont régis par le Règlement sur les animaux en captivité de la Loi sur la conservation de la Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. L'article 11 du règlement mentionne que dès que l'on constate qu'un animal s'est échappé, on doit sans délai contacter notre agent de la faune le plus près. Nous vous recommandons fortement de le faire, afin de démontrer votre souci de la faune et de l'environnement. Il en va de l'avenir de nos élevages. Les coordonnées du bureau de la faune le plus près de votre lieu d'élevage se trouvent sur le site : [www.mrnf.gouv.qc.ca/votrerégion/faune/nousjoindre.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/votrerégion/faune/nousjoindre.jsp) en remplaçant le mot *votre région* par celui de votre région administrative puis en cliquant sur le lien « bureaux de la faune ». Nous vous recommandons de laisser le numéro de votre agent régional bien à la vue près de votre téléphone. Lorsque des animaux s'échappent, restez calme et évitez les battues stressantes pour vos animaux. Ils reviendront à l'endroit où ils ont été élevés. On les attirera à nouveau dans l'enclos en les appâtant avec de la nourriture. Si jamais un animal ne revient pas, un permis de type SEG vous sera émis par la faune pour vous permettre de l'abattre.

Un résumé du règlement peut être consulté sur le site de la Fédération.

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES COMMENTAIRES ?

N'hésitez pas à communiquer avec le personnel de soutien de la FEGGQ.

Annie Tessier, secrétaire générale

Kathleen Soucy, secrétaire

☎ : 450 679-0540, poste 8391

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 100

Longueuil (Québec) J4H 3Y9

[www.grandsgibiers.com](http://www.grandsgibiers.com) / [info@grandsgibiers.com](mailto:info@grandsgibiers.com)